

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 MAI 2022
SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE**

ORDRE DU JOUR

- Installation de Madame Céline PIERA

- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2022

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1- Commissions municipales – Modification de leur composition
- 2- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux et à divers organismes

SERVICE DES FINANCES

- 3- Subvention aux copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale
- 4- Attribution du solde de la subvention au Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2022
- 5- Participation fiscalisée fixée par le Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée (SIEI) pour l'année 2022
- 6- Participation fiscalisée fixée par le Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) pour l'année 2022
- 7- Subventions aux écoles Notre-Dame de l'Assomption et Steiner Waldorf au titre de l'année 2022
- 8- Subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2022

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 9- Mise en place d'un comité social territorial commun aux agents de la Ville et du Centre communal d'action sociale de Verrières-le-Buisson
- 10-Création de postes

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES

- 11- Attribution des lots 1, 4, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 pour la réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux
- 12- Avenant de prolongation de 3 mois pour le marché n° 1004 relatif à l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaires des bâtiments communaux signé avec la société AMITEF

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 13-Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

SERVICE CULTUREL

- 14-Demande de subvention auprès de la DRAC Île-de-France dans le cadre du CLEA (Contrat local d'éducation artistique)

SERVICE ACTIVITÉ JEUNESSE

- 15- Approbation du règlement d'attribution de la bourse aux projets « Verrières Initiative Solidarité Aventure Jeunes » (VISA Jeunes)

DÉCISIONS DU MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER et Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. CARRASCO à Mme GUILLANTON
M. ATTAF à M. DOSSMANN
M. YAHIEL à M. CHASTAGNER
M. FASS à M. HULIN

ABSENTE

Mme DA GRAÇA SOARES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-le-Buisson.

M. le Maire : Bonsoir, en attendant notre collègue qui fera l'appel, je vais à titre d'information vous montrer et vous proposer même de vous faire passer un cadeau que la Ville a reçu d'une ancienne collègue du conseil municipal, Monique Feuchard, qui a siégé il y a quelque temps parmi nous, qui a été déléguée à la Culture et qui a retrouvé chez elle une gravure intitulée « Dans un parc à Verrières », alors ce n'est pas tout à fait sûr que ce Verrières soit notre Verrières mais en tout cas, elle en a fait don à la commune et je l'en remercie.

Je l'ai remerciée en votre nom à tous, on aura une convention qui sera passée dans les décisions du Maire certainement au prochain conseil municipal, mais je vous le fais passer pour vous montrer ce cadeau reçu par la Ville. C'est une gravure charmante qui intégrera donc le patrimoine communal.

Par ailleurs, aussi au titre des informations générales, je vous annonce qu'a eu lieu enfin officiellement la remise des reproductions des tableaux du musée à la paroisse qui avait été un projet conduit par Thomas en 2017, Thomas les avait fait refaire il y a déjà d'assez nombreuses années et les reproductions des tableaux ont enfin reçu leur destination finale, ils sont désormais accrochés par la paroisse dans un certain nombre d'endroits qu'ils ont arrêtés et je dois vous transmettre les remerciements de l'ensemble de la paroisse pour cette remise désormais officielle.

Enfin, au titre des informations générales, je dois souligner que comme toujours dans les collectivités nous avons des arrivées et des départs, que c'est le dernier conseil municipal où nous aurons la présence de Juliette Garcia qui a assuré depuis un peu plus de deux ans cette tâche... deux ans, comme le temps passe ! Deux ans, cette tâche de chargée de mission auprès de la Direction Générale des Services, en charge notamment des assemblées locales, et on peut le dire, ce n'est pas lui faire offense, Madame Garcia a réussi un concours pour devenir fonctionnaire du Sénat et elle nous quitte donc au 1er juin pour rejoindre un palais contre lequel nous avons essayé de lutter mais en vain.

(Applaudissements chaleureux)

Qu'il soit noté si cela doit être reproduit que les applaudissements étaient destinés à saluer la qualité de son travail dans notre collectivité et non pas une forme de soulagement au titre de son départ puisque s'il n'avait tenu qu'à nous, cela ne se serait pas passé.

Avant de faire l'appel, je vais procéder à l'installation de Céline Piera comme membre de notre conseil municipal à la suite de la démission de Géraldine Walle, Céline était la première de la liste « Unis pour Verrières » non élue, donc elle rejoint à partir d'aujourd'hui notre conseil et je vous remercie toutes et tous de l'accueillir. Céline, bienvenue à partir de cet instant en tant que membre à part entière du conseil municipal de Verrières-le-Buisson.

(Applaudissements)

Il faut maintenant que nous désignions une secrétaire de séance : j'ai reçu la candidature de Karine Casal dit Esteban, y a-t-il une autre candidature ? Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Très bien. Karine donc est secrétaire de séance.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Je vais donc procéder à l'appel.

(Appel des membres présents.)

Je redonne la parole à Monsieur le Maire.

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 février 2022

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal que nous vous avons communiqué ?

M. Gérard DOSSMANN : À la page 20, paragraphe 4 : Nous n'organisons pas d'événements au profit de la population pour « le CEA d'Orsay », mais bien pour le « spectacle Hors Scène ».

M. le Maire : Merci de cette relecture. Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas ; y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **Le procès-verbal est donc adopté**, je vous remercie.

Approbation des Commissions municipales - modification de leur composition. (Rapporteur : M. Dossmann)

M. Gérard DOSSMANN : Avant de démarrer cette délibération, je vous propose d'adopter la désignation des nouveaux membres ou de la nouvelle membre ou

nouveau membre à la commission municipale ainsi qu'aux syndicats intercommunaux à main levée.

M. le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous procédions à main levée ? Il n'y a pas d'opposition. Très bien. Ce principe est donc arrêté. Merci.

M. Gérard DOSSMANN : Tout d'abord pour les commissions municipales, Géraldine était membre de la commission Culture et Patrimoine, aux Affaires Familiales et Scolaires, au Développement durable, et au Comité Consultatif Jeunesse. Je vous propose d'adopter pour ces commissions l'ensemble de façon simultanée s'agissant essentiellement du remplacement d'un membre de la majorité ; donc je propose à Céline de faire partie de la commission Culture et Patrimoine à la place de Géraldine Walle, et donc cette commission serait composée de Magali Libong, Céline Piera, Nathalie de Vilmorin, Elisabeth Roquain, Jean-Pierre Milonnet, Yann tixier, Caroline Foucault, Agnès Quinquenel et Andrée Theisen.

Pour les Affaires Familiales et Scolaires, c'est Henri Roger Estrade qui se propose de prendre la place de Géraldine Walle, et cette commission serait donc composée de Rozenn Bouler, Jean-Pierre Milonnet, Anne Kerny-Bonfait, Jacqueline Brignon, Magali Libong, Henri Roger Estrade, Caroline Foucault, Emmanuelle Clévéde, Vincent Hulin. Pour la Commission de Développement Durable, Hervé Baude se propose de remplacer Géraldine Walle ; la Commission Développement Durable serait donc composée de Jean-Paul Mordefroid, Jean-Pierre Milonnet, Nathalie de Vilmorin, Violaine Guillanton, Hervé Baude, Henri Roger Estrade, Caroline Foucault, Vincent Hulin, et Jérémy Fass.

Pour ce qui est du Comité Consultatif Jeunesse, Karine Casal dit Esteban se propose de remplacer Géraldine Walle dans ce Comité Consultatif Jeunesse qui serait donc composé de Yann Tixier, Henri Roger Estrade, Tania Da Graça Soarès, Magali Libong, Karine Casal dit Esteban, Jacqueline Brignon, Caroline Foucault, Agnès Quinquenel, Jérémy Fass.

Je vous propose donc d'adopter la modification des trois commissions ainsi que du comité consultatif.

M. le Maire : Merci Gérard. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce vote ? Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **Cette composition est donc adoptée**, je vous remercie.

M. Gérard DOSSMANN : Il convient de désigner des représentants du conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux et divers organismes à la suite de la démission de Madame Géraldine Walle et il s'agit d'une part d'un représentant au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée, le SIEI, un délégué titulaire, et de désigner également un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de l'école Steiner Waldorf, un titulaire.

J'ai la candidature pour le Syndicat de l'Enfance Inadaptée de Jacqueline Brignon. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?
(Mme Clévéde se présente)

Je vous propose pour les titulaires de voter tout d'abord pour les représentants au

Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée, Anne Kerny-Bonfait et Jacqueline Brignon.

M. le Maire : Est-ce qu'il n'y a pas d'objection à ce que l'on vote à la fois pour les titulaires et les suppléants ? Non, merci.

M. Gérard DOSSMANN : Comme suppléante Céline Piera à la place de Jacqueline Brignon. Y a-t-il un autre candidat ? Agnès Quinquenel comme candidate suppléante.

M. le Maire : Je vous propose que nous mettions aux voix l'alternative suivante :

- Jacqueline Brignon - Céline Piera en première option,
- Emmanuelle Clévédé - Agnès Quinquenel en deuxième option.

Qui vote pour soutenir la candidature **de Jacqueline Brignon comme titulaire et Céline Piera comme suppléante ? Union pour Verrières moins un vote Pour.**

Nous procédons maintenant **au vote en faveur de la candidature d'Emmanuelle Clévédé et d'Agnès Quinquenel de Réussir-Rassembler : Réussir-Rassembler vote Pour.**

Je vous remercie, sont élues Jacqueline Brignon et Céline Piera.

M. Gérard DOSSMANN : Pour le conseil d'administration de l'école Steiner Waldorf : le candidat pour le poste de titulaire à la place de Géraldine Walle est Ian Tixier. Y a-t-il une autre candidature ?

(Vincent Hulin se présente)

M. le Maire : Nous avons un premier candidat, Ian Tixier ; un deuxième candidat : Vincent Hulin. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

Nous passons donc au vote.

Vote pour la candidature de Vincent Hulin : **Réussir et Rassembler vote Pour, avec les procurations.**

Vote pour la candidature de Ian Tixier : **UPV avec procurations vote Pour. Ian Tixier est élu.)**

- Approbation de la subvention aux copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale.

(Rapporteur : M. Dossmann)

M. le Maire : Alors c'est une formule mais je rappelle à tous ceux qui sont potentiellement concernés qu'il est souhaitable qu'ils ne prennent pas part au vote.

M. Gérard DOSSMANN : C'est une délibération classique que je présente tous les ans. Vous savez que la Ville de Verrières depuis 2010 a contacté les différentes copropriétés situées sur le territoire de Verrières et disposant d'une voie privée ouverte à la circulation générale, une convention permet de déterminer les droits et obligations de chacune des parties concernant l'entretien de la voie ouverte à la circulation. Et il convient dès lors que le conseil municipal se prononce sur le montant des subventions susceptibles d'être versées.

Alors, je rappelle simplement les obligations pour les associations représentant les différentes résidences : la voie doit être ouverte à la circulation générale et elles doivent assurer l'entretien régulier et les travaux de réfection de la voirie, elles sont

responsables du déneigement et du salage des trottoirs, et elles doivent autoriser la circulation de la police municipale.

La Ville de son côté s'engage à assurer au moins une prestation de balayage mécanique par an, assurer le salage et assurer une partie des frais d'éclairage des voies par le versement d'une subvention.

Vous avez en annexe de la notice le montant des différentes subventions susceptibles d'être versées aux différentes associations des résidences, ces subventions n'étant versées que si elles correspondent à la demande sur la base d'un devis de dépenses qui concerne, je rappelle bien, l'éclairage de la voie privée ouverte à la circulation générale suivant une règle de calcul harmonisée sur Verrières-le-Buisson.

M. le Maire : Merci Gérard, outre le rappel précédent, nous avons eu à diverses reprises des échanges au moment du vote de ces subventions sur une réflexion à avoir sur les conditions de ces subventionnements, et notamment sur peut-être une évolution un peu plus PCAET compatible aux exigences que nous avons vis-à-vis de l'ensemble de ces copropriétés partenaires. On n'a pas pu mener le travail jusqu'à présent, donc pour ne pas handicaper le processus il vous est proposé d'adopter la même résolution que celle des années précédentes, ceci dit on n'enterre pas du tout la nécessité de réfléchir, et cela fait partie des sujets sur lesquels il faut que l'on prenne tranquillement le temps d'avancer mais ça fait partie des multiples chantiers, en tout cas je suis content de rappeler que cela fait bien partie des possibilités, cela fait partie des axes de réflexion sur lesquels nous ne renonçons pas. Caroline Foucault demande la parole.

Mme Caroline FOUCAULT : Pour information, est-ce que l'on peut savoir combien en moyenne de copropriétés demandent cette subvention ? Et pour quel montant ?

M. le Maire : Le montant global des subventions sollicitées était de 11 000 € à peu près l'année dernière, ce qui est tout à fait représentatif des pratiques usuelles. Sur le détail, je pense que Gérard l'a...

M. Gérard DOSSMANN : Oui. En 2021, il y a eu sept résidences qui ont demandé une subvention, particulièrement Les Gros Chênes, le syndicat des Buissonnières du Pré-Haut, le Petit Vaupéroux, les Coteaux de Verrières, le Domaine du Clos Monseigneur, et la Vaudonnière. L'année précédente c'était 12 789 € et ils étaient 9.

Mme Caroline FOUCAULT : J'ai une question subsidiaire : à la suite du conseil municipal, est-ce que vous réécrirez à toute la liste pour leur dire qu'il a été voté une somme qui serait susceptible de les intéresser, ou pas ?

M. Gérard DOSSMANN : Oui, c'est notifié tous les ans.

M. le Maire : Ces précisions étant apportées, y a-t-il certains d'entre vous qui ne prennent pas part au vote ? M. David Chastagner, Mme Andrée Theisen, Mme Rozenn Bouler, M. Gérard Dossmann, Anne Kerny ne prennent pas part au vote. Pour ceux qui prennent part au vote, y a-t-il une opposition à cette délibération ? Y a-t-il une abstention ? Non ; **la délibération est adoptée.**

- Approbation de l'attribution du solde de la subvention au Centre Communal

d'Action Sociale au titre de l'exercice 2022.
(Rapporteur : M. Dossmann)

M. Gérard DOSSMANN : Le montant de la subvention pour le CCAS inscrit au budget 2022 est de 300 000 €. Le conseil municipal du 7 décembre 2021 a autorisé le versement d'une avance de 200 000 € pour permettre le fonctionnement du CCAS dès le 1er janvier 2022, en attente du vote du budget primitif 2022. Le conseil municipal doit maintenant attribuer le versement du solde de la subvention, soit 100 000 €.

M. le Maire : Merci Gérard. Y a-t-il une demande d'explication ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas ; **la délibération est donc adoptée.** Je vous remercie.

Approbation de la participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée, le SIEI, pour l'année 2022
(Rapporteur : M. Dossmann)

M. Gérard DOSSMANN : La Ville fait partie du Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée, le SIEI, pour lequel nous avons voté pour une nouvelle représentante tout à l'heure. Cette délibération vous est proposée afin de fixer le montant de la participation fiscalisée à ce syndicat. Il convient d'approuver le montant de la participation fiscalisée fixée par ce syndicat à 0,80 € par habitant, soit un montant de 12 240,80 € pour l'année 2022. Nous demandons au conseil municipal de bien vouloir approuver le montant de cette subvention.

M. le Maire : Merci Gérard. Caroline Foucault demande la parole.

Mme Caroline FOUCAULT : Est-ce que l'on pourrait avoir un bilan oral ou écrit de ce que fait le SIEI pour la Ville ?

M. le Maire : Alors le syndicat, techniquement, je parle sous le contrôle d'Anne, ne fait rien pour la Ville puisqu'on n'a pas d'enfants Verriérois accueillis pour le moment ; Jacqueline et Anne, vous le confirmez ? Il n'y a pas aujourd'hui de Verriérois qui soit accueilli, cela dit on est membre du syndicat et on a la possibilité d'avoir potentiellement des Verriérois qui soient accueillis si le besoin se faisait sentir. Il y en a eu par le passé et longuement, mais pour le moment, nous n'avons pas de Verriérois qui bénéficie des services du Syndicat.

Mme Caroline FOUCAULT : Mais est-ce que l'on pourrait quand même savoir ce qu'ils font puisqu'on leur donne quand même 12 000 €, ce n'est pas rien ...

M. le Maire : Si, on sait très précisément ce qu'ils font, là pour le coup je n'ai pas les chiffres...

Mme Caroline FOUCAULT : Vous savez peut-être, oui, mais pas nous, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Ma chère Caroline, ils font la même chose que ce qu'ils faisaient précédemment, ça n'a pas beaucoup changé, il y a des projets qu'ils développent ; Anne, est-ce que tu veux nous en parler un petit peu rapidement pour répondre à

Caroline ?

Mme Anne KERNY-BONFAIT : Il y a eu un changement de présidente, maintenant la présidente est Véronique Vellert et on a déjà parlé de cet aspect du problème parce qu'on sait très bien qu'à chaque fois que le vote se présente la question est posée, ce qui est tout à fait normal, et c'est en cours ; mais pour l'instant c'est vrai qu'en raison du Covid il y a un peu moins de réunions que par le passé et elle prenait ses marques. Actuellement, c'est un peu une communication virtuelle mais à la prochaine commission, on pourra en reparler.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'explication ?

M. David CHASTAGNER : En fait ce que l'on voudrait savoir, c'est comment a été calculé ce montant ? Est-ce que c'est un montant fixé par le syndicat, ou bien est-ce que nous, nous avons la liberté de lui donner moins ou plus ?

M. le Maire : Non, c'est tout à fait syndical. C'est pour toutes les communes membres du syndicat ; alors après, je pense qu'on a la possibilité de donner des subventions supplémentaires si on le souhaite, mais ce n'est pas le sens de la délibération qui vous est proposée. Là il s'agit vraiment de verser la cotisation syndicale telle qu'elle a été votée par le syndicat en question.

Cette précision étant apportée, nous pouvons procéder au vote. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Oui, très bien. **Qui s'oppose à l'adoption de la résolution ? Personne. Qui s'abstient ? 1 abstention, Caroline Foucault. La résolution est donc adoptée.** Je vous remercie.

**Approbation de la participation fiscalisée fixée par le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, le SIAB pour l'année 2022
(Rapporteur : M. Dossmann)**

M. Gérard DOSSMANN : Le montant de la participation fiscalisée pour le SIAB est de 1 € par habitant, soit 15 248 € ; pour rappel le montant de la participation fixée par le Syndicat intercommunal pour l'année 2021 s'élevait à 15 301 € ; il convient donc également d'approuver le montant de la participation.

M. le Maire : Très bien, merci Gérard. Il y a deux demandes de prise de parole. Caroline Foucault d'abord.

Mme Caroline FOUCAULT : C'est parce que l'on a perdu des Verriérois, c'est pour ça que l'on paie moins ?

M. le Maire : Le chiffre de référence est inférieur parce que 1 € par habitant, forcément oui.

Mme Caroline FOUCAULT : Donc on a perdu 50 Verriérois ou 60 Verriérois ? 53 plutôt.

M. le Maire : Je ne suis pas sûr de la base sur laquelle se situe le chiffre, je n'engagerais pas ma tête sur ce chiffre mais oui, c'est le sens de cette diminution. Y

a-t-il d'autres remarques ? il n'y en a pas ; y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

**Approbation des subventions aux écoles Notre-Dame de l'Assomption et Steiner-Waldorf au titre de l'année 2022 :
(Rapporteur : M. Dossman)**

M. Gérard DOSSMANN : Il s'agit de subventions aux écoles Notre-Dame de l'Assomption et Steiner Waldorf au titre de l'année 2022. Nous avons voté au budget l'enveloppe correspondant à ces subventions. Je rappelle qu'il s'agit non pas d'une subvention comme pour une association, mais c'est une contribution obligatoire qui se fonde sur le code de l'Education à travers un forfait d'externat versé par les communes aux établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat.

Le montant de la participation de la Ville aux frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles privées sous contrat doit être équivalent au montant du coût d'un élève en école publique. Nous vous avons soumis l'année dernière ce montant et le calcul qui a été fait. Cette année on en reste au même montant, Il n'a pas été revu puisqu'on avait prévu de le maintenir pour trois ans. Donc pour rappel le calcul d'un coût d'un élève de maternelle est de 1 123 €, et pour un élève en élémentaire : 791 €. Les écoles ont communiqué le nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2021 : l'école Steiner a actuellement 42 élèves en élémentaire et bénéficie donc d'une subvention de 33 222 €. Elle n'a pas passé de contrat avec l'État pour les élèves de maternelle et donc il n'y a pas de subvention pour la maternelle.

Pour l'école Notre-Dame de l'Assomption, il y a 67 élèves en maternelle, ce qui correspond à une subvention à verser de 75 241 €. Il y a 96 élèves en élémentaire, soit une subvention à verser de 75 936 € ; d'où une subvention totale de 151 177 €.

M. le Maire : Merci Gérard. Y a-t-il des demandes d'explications sur cette résolution ? Oui, Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : Nous avons une question sur le calendrier parce que pour 2022, on se cale sur un coût arrêté en juin 2021, est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt attendre juin 2022 pour avoir le coût de 2022 et que ce soit le plus proche de la réalité ?

M. le Maire : Non, en réalité c'est un calcul qui a demandé énormément de travail parce que cela amène à agréger énormément d'items pour déterminer le coût d'un enfant dans l'enseignement public relevant des finances communales ; et en accord avec les écoles concernées d'ailleurs, nous avons décidé que ce très gros travail que nous avons fait en 2021, nous ne le referions pas pendant un certain temps et que l'on allait figer quelque temps, pour mémoire je ne me souviens plus mais la fois précédente avait duré beaucoup plus longtemps que cela.

Pour le calcul de référence, on était vraiment au plus juste en 2021 et on n'a pas de grosses évolutions prévisibles à très court terme, donc on garde cet élément de référence et cette délibération-là, c'est juste pour bien fixer le montant puisqu'on a désormais ce qu'il nous manquait pour adopter le budget pour des raisons techniques le nombre exact d'enfants bénéficiaires, donc le montant exact en appliquant le montant individuel pour les élémentaires et pour les maternelles.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise au vote ? Non. **La résolution est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

Approbation de la subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2022 :

(Rapporteur : M. Dossmann)

M. Gérard DOSSMANN : Sophie Barat qui n'a pas ses établissements sur Verrières ne bénéficie pas de ces dispositions du code de l'Education pour un forfait d'externat pour l'enseignement privé sous contrat avec l'État. Mais la Ville depuis un certain nombre d'années, compte tenu du nombre de Verriérois qui fréquentent cette école, a attribué une subvention forfaitaire de 23 000 € et on propose donc d'appliquer cette même subvention de 23 000 € pour l'exercice 2022.

Nous les avons rencontrés l'année dernière où il y a deux ans pratiquement pour voir avec eux et à l'époque ils devaient revenir vers nous ; pour le moment, ils n'ont pas jugé utile de revenir, donc on reste à ces 23 000 € de subvention forfaitaire. Là il s'agit vraiment d'une subvention.

M. le Maire : Eu égard au nombre d'enfants Verriérois qui sont accueillis à Sophie Barat et à la qualité des relations que l'on a avec eux, on vous proposera à un moment ou à un autre inévitablement d'augmenter cette subvention qui n'a pas bougé depuis vraiment extrêmement longtemps, ce qu'il y a c'est que eux-mêmes ont eu des changements de direction et tout un tas d'éléments, et donc on n'est pas fermés à une évolution, on n'a pas d'obligation légale mais il faut quand même savoir que l'on a, - alors je n'ai plus le chiffre exact en tête- plus d'une trentaine d'enfants concernés par le primaire et, je parle sous votre contrôle, beaucoup plus au collège et au lycée. Il y a un grand nombre de Verriérois qui sont inscrits, on n'a pas d'obligation légale de les accompagner mais cette procédure, ce processus de partenariat est tout à fait ancien, on vous proposera en tout cas d'y revenir, mais là pour le moment, faute d'éléments, on est sur un statut quo par rapport aux subventions qui étaient précédemment délivrées.

M. Gérard DOSSMANN : Je crois qu'en supplément on met à leur disposition le stade.

M. le Maire : Oui pour leur entraînement d'athlétisme, on met à leur disposition un stade. Y a-t-il des demandes d'explications ?

M. David CHASTAGNER : C'est une école privée, donc les parents payent pour que leurs enfants aillent dans cet établissement, j'ai du mal à comprendre la notion de subvention.

Deuxième question : vous parlez de partenariat, en fait c'est quoi le partenariat que l'on a avec cette école ? En retour, on a quoi ?

M. le Maire : C'est une école privée, donc les parents payent effectivement pour scolariser leurs enfants ; ceci dit il y a plein d'associations que l'on subventionne dans lesquelles les adhérents payent des cotisations, l'éducation n'est pas le système public, l'enseignement public, mais on a une activité avec une entité qui rend un service à pas mal de Verriérois. C'est pour répondre sur la dynamique de subvention, on est vraiment sur quelque chose d'intéressant, même si ce n'est pas un organisme public.

Sur la dimension de partenariat, c'est précisément ce que nous, on met à leur disposition pour faciliter leurs activités dans la mesure où nos installations le permettent, il y a l'accès au stade pour l'athlétisme du lycée ; il y a aussi l'accès quelques fois par an, 2-3 fois par an à la salle de cinéma de l'Espace Bernard Mantiennne où ils organisent une projection ou je ne sais quoi, en contrepartie eux sont tout à fait accueillants notamment pour un certain nombre d'activités sportives si je ne m'abuse, en lien avec la Ville pour les installations notamment du gymnase... Et pour le basket aussi.

Voilà la nature des relations que l'on a, qui sont par ailleurs des relations en bonne intelligence avec une école, avec un groupe scolaire qui, s'il n'est pas sur le territoire de la commune, est quand même tellement près que... Nos réalités sont partagées.

Mme Violaine GUILLANTON : Cela permet à la municipalité de faire des économies parce qu'il y a des classes en moins à ouvrir, des structures en moins à ouvrir grâce à ces écoles privées sous contrat.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Agnès Quinquenel

Mme Agnès QUINQUENEL : On a calculé ce forfait sur quelle base puisqu'on n'a aucune information sur le calcul de ce montant ?

M. le Maire : Alors, je vais assumer avec beaucoup de sérénité le fait de n'avoir d'autre justification du montant qu'historique puisque sur l'ensemble du précédent mandat, je parle de celui de 2014 à 2019, le montant était déjà celui-là.

Mme Agnès QUINQUENEL : Non, vous avez changé...

M. le Maire : Non, pas le montant de cette subvention-là, il est vraiment stable depuis très longtemps.

Mme Caroline FOUCAULT : Monsieur le Maire, cela va faire quand même 22 ans que je suis élue, grosso modo 21 ans et demi, et en effet le montant n'a pas changé.

M. le Maire : Merci Caroline pour ce rappel historique, ce qui explique pourquoi je vous annonçais quand même qu'en toute logique, à un moment donné il faudra que l'on réfléchisse au bien-fondé d'une éventuelle augmentation.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Oui, il y en a une. **Qui souhaite s'opposer à l'adoption de cette délibération ? 2 oppositions : Agnès Quinquenel et David Chastagner. Des abstentions ? Michel Yahiel, Emmanuelle Clévéde, Jérémy Fass et Vincent Hulin. Donc la résolution est adoptée, je vous remercie.**

Approbation de la création du Comité Social Territorial de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Verrières-le-Buisson.
(Rapporteur : M. Delort)

M. Jean-Louis DELORT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi du 6 août 2019 dite « Transformation de la fonction publique » prévoit dans son article 4 la

création de comités sociaux territoriaux. La dénomination sera désormais CST.

Ce Comité Social Territorial doit être mis en place avant décembre 2022. Ce comité correspond à la fusion du comité technique, CT, et du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail CHSCT. Les modalités de création, de composition et de fonctionnement de ce Comité Social Territorial sont fixées par les collectivités. Cette réglementation fixe également l'obligation pour les collectivités de plus de 200 agents de se doter d'une formation spécialisée du comité, ce qui est notre cas ; elle est spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Nous devons délibérer sur la création d'un Comité Social Territorial, le nombre de gens y siégeant, le paritarisme et le nombre de membres siégeant en formations spécialisées.

Le CT et le CHSCT étaient composés de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants : 8 côté personnel et 8 côtés collectivité. Ces deux instances sont communes à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale ; le nombre de représentants titulaires pour le CST est fixé par la loi à 4 à 6 représentants pour les collectivités dont l'effectif se trouve entre 200 et 1 000 agents. C'est donc le cas de Verrières-le-Buisson. Le fonctionnement actuel donnant entière satisfaction, aussi bien côté personnel que élus, nous vous proposons que ce CST dans sa formation spécialisée reste à 4 titulaires et 4 suppléants.

Par ailleurs, il revient au conseil municipal de prévoir le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité et nous vous proposons de donner une voix délibérative à ce collège. Le Comité Technique a donné un avis favorable à l'unanimité en séance du 26 avril 2022. Je ne vous relis pas la délibération puisque c'est ce que je viens de dire.

M. le Maire : Merci beaucoup cher Jean-Louis. Y a-t-il une demande d'explication sur cette délibération ? Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : Merci. Il s'avère que sur la délibération, c'est la mise en application de la loi, je ne vais pas insister... Il semble que lors des dernières élections syndicales, si l'on regarde les communes de l'Île-de-France, il n'y a pas eu d'élections parce qu'il n'y a pas eu de syndicats candidats et qu'on les ait classés par nombre de votants, donc en fait Verrières-le-Buisson est la troisième, on est dans les villes qui ont le plus de votants mais il n'y a pas eu d'élections ; cela veut dire qu'il n'y a pas eu de syndicats qui se soient présentés, or ce n'est pas aux élus, c'est quand même aux salariés de se présenter, nous sommes bien d'accord...

Mais ça interroge quand même sur la situation : pourquoi dans une ville avec autant de votants comme ça, il n'y a pas de candidatures ? Est-ce que c'était un cas particulier, un épisode ? Ou bien est-ce que c'est une tendance de fond ? Qu'est-ce que l'on peut en dire pour les prochaines fois ?

M. le Maire : Pour nous, c'était probablement une tradition de non-présence syndicale identifiée. C'est une situation qui devrait être appelée à évoluer puisque si je ne m'abuse, la CGT est en train de faire émerger une cellule syndicale, donc il y aura une représentation syndicale institutionnalisée par la CGT. Voilà.

Mme Caroline FOUCAULT : Mais il y en avait avant, il y avait un syndicat.

M. le Maire : Il y a eu un long moment où il n'y en avait pas, en tout cas depuis quelques

années... 4 ans peut-être, 4 à 5 ans... En tout cas dans les faits, il y aura une représentation syndicale animée par la CGT qui devrait se déployer dans les prochains mois. Les élections auront lieu en décembre me souffle-t-on.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Une opposition à la mise en place de ce Comité Social Territorial ? Non. **Il est donc adopté**, je vous remercie.

Approbation des créations de postes : (Rapporteur : M. Delort)

M. Jean-Louis DELORT : Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les collectivités doivent délibérer pour la création des emplois. Notre conseil doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des différents mouvements de personnels passés et à venir, départs en retraite et mutations, il convient de créer ou supprimer les emplois suivants : nous proposons au conseil municipal de créer :

- un emploi fonctionnel de directeur général adjoint de catégorie A à temps complet.

Suite à la mise en œuvre du PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial, mais aussi pour mieux prendre en compte la transition écologique et énergétique, nous nous devons non seulement d'afficher mais de mettre en place, de développer, de donner les moyens à un grand service Environnement. Ce service doit travailler encore plus étroitement avec l'aménagement du territoire communal.

Nous vous proposons de créer une direction générale adjointe qui aurait pour intitulé « Patrimoine, Traditions et Grands Projets », avec la nomination du directeur des services techniques actuel à sa tête. Par voie de conséquence, nous allons recruter un ingénieur, homme ou femme, directeur des services techniques avec un profil affirmé sur la transition écologique énergétique et de développement durable. Cette nouvelle dimension devra être transverse à tous les services et pas seulement au service Environnement.

Le comité technique a voté à l'unanimité le 26 avril 2022 l'évolution de l'organigramme. Pour la compréhension de tous, cette évolution de l'organigramme fait suite au futur départ de notre responsable du service Environnement.

Nous vous proposons aussi la création de :

- 3 postes d'adjoint technique de catégorie C à temps complet pour le CTM
- 2 postes pour la régie bâtiment
- 1 poste pour la régie espaces verts.

Ces trois postes sont aussi ouverts au recrutement de contractuels pour trois ans. Conformément au code général de la fonction publique, je ne vous liste pas à nouveau les conditions financières de ces contractuels, ces conditions sont dans la délibération et je les répète à chaque fois, le conseil municipal doit décider de la création des postes ci-dessus, dire que les agents statutaires sont rémunérés sur la base de l'indice indiciaire correspondant à leur grade, dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

M. le Maire : Merci beaucoup. L'élément le plus significatif de cette délibération vise à tenir compte d'un autre départ, je vous ai annoncé le départ de Juliette Garcia, c'est celui d'Aurélié Mahlangu qui assurait le poste de directrice des services techniques adjointe en charge de l'environnement, qui avait pris la suite de Christian Siffre avec beaucoup d'énergie, de talent et notamment accompagnait très bien la démarche du PCAET ; il s'avère que ses talents ont été reconnus par une autre collectivité d'une taille bien plus considérable que la nôtre dans la personne de Vallée Sud Grand Paris où elle va piloter les transitions, et elle va donc nous quitter pour aller exercer ses talents juste tout près, à la frontière de Verrières, et nous nous trouvons dans la situation d'avoir un directeur des services techniques dont le départ à la retraite était inéluctable, et d'avoir à recruter à nouveau une adjointe.

Compte-tenu de l'ensemble de la situation, il nous est apparu souhaitable de proposer à Monsieur Rosetzky de devenir directeur général adjoint des services pour pouvoir piloter l'ensemble de ces éléments et procéder dans un même mouvement, dans le bon sens j'allais dire, au recrutement du futur DST qui recrutera son DSTA Environnement pour arriver à une recomposition de l'ensemble de la direction qui pourra effectivement être opérationnelle et mettre fin à une période qui a été un petit peu compliquée puisqu'on est resté un long moment sans le DSTA bâtiments ; maintenant, nous avons le DSTA bâtiments et maintenant c'est celui de l'environnement qui pose un peu de difficultés, ceci dit la tension sera relative puisque Patrick Rosetzky restera avec nous précisément et assurera le suivi des dossiers et l'accompagnement. Concrètement, si on a un tuilage pendant quelques mois du DST avec le directeur adjoint en la personne de Patrick Rosetzky, cela permettra de s'installer, c'est ce qui nous paraît le plus satisfaisant. Les intéressés en tout cas étaient tout à fait partants, et le CT s'est prononcé sur ce sujet.

Mme Caroline FOUCAULT : Donc du coup cela fait une création de poste de DGA, donc il y a un directeur général des services qui gère la Ville en toute autorité, qui aujourd'hui a un bras droit qui est un directeur général adjoint qui s'occupe de tout ce qui est ressources, et là vous créez un poste de catégorie A en temps plein pour tout ce qui est technique. On pourra avoir le nouvel organigramme parce que c'est un peu ce qui nous manquait ? Ce qui est fait donc un salaire de catégorie A en plus ...

M. le Maire : Oui. Idéalement, si l'ensemble de ce qui est proposé était pourvu, oui ; ceci dit l'ensemble de ce qui doit être pourvu va demander du temps à effectivement être pourvu, nous avons payé pour le savoir, donc très clairement, en réalité non parce que pour le moment il y a le salaire du DST qui est porté et qui est présent, qui ne sera pas réalloué jusqu'au moment où l'on aura recruté un DST, puis le DST va participer au recrutement du ou de la DSTA, et donc en fait budgétairement, on a effectivement la création d'un poste supplémentaire ; en réalité le cumul des deux sera relativement ... enfin je l'espèrerais le plus longtemps possible parce que cela voudrait dire que l'on a recruté vite et très confortablement avec un certain nombre de gros projets qui justifieront tout à fait l'emploi de tout le monde, mais en réalité malheureusement cela durera quelques mois probablement.

Mme Caroline FOUCAULT : Peut-être pas tout à fait mais le fait est qu'il y a quand même une création de cadre A pure et dure...

M. le Maire : Tout à fait. Absolument.

Mme Caroline FOUCAULT : Donc un contexte contraint... Et donc je voudrais savoir si ce poste sera pérenne après le départ en retraite de Monsieur le directeur des services techniques ou pas ?

M. le Maire : Ce n'est pas projeté aujourd'hui que ce soit pérennisé et on est vraiment sur une mesure qui est proposée d'accompagnement de cette situation avec cette arrivée et cette montée en charge d'un DST auquel sera adjoint un DSTA supplémentaire pour retrouver l'organigramme qui est celui d'aujourd'hui, qui est celui de référence, évidemment.

M. Jean-Louis DELORT : Je voulais quand même rappeler que Monsieur Rosetzky est déjà catégorie A. Donc ce n'est pas une création de poste, ce n'est pas une augmentation de salaire non plus, il reste dans sa catégorie indiciaire.

Mme Caroline FOUCAULT : Et deuxième question : est-ce que vous pensez faire monter en directeur adjoint une certaine personne qui est actuellement... On ne peut pas dire les noms donc c'est compliqué, au niveau de l'environnement ? Ou vous faites deux embauches extérieures ?

M. le Maire : Alors aujourd'hui, il n'y a absolument pas de programme arrêté. Il y a une procédure qui est celle que je viens de décrire, qui va être le recrutement d'un DST qui va après nous aider à recruter le DSTA. En l'état actuel des...

Mme Caroline FOUCAULT : Les deux à l'extérieur et personne à l'intérieur ?

M. le Maire : En l'état aujourd'hui, tous les postes seront ouverts et on verra les candidatures qui se présenteront ; il n'y a pas de poste « à moustache » et il n'y a pas ni de programme ni d'interdits ; on va avoir le recrutement qui sera le plus ouvert possible.

M. Vincent HULIN : Je ne suis pas bien sûr d'avoir compris le changement mais ce n'est pas très grave à la limite, en fait vous disiez que la création de cette direction générale adjointe Patrimoine, Transition et Grands Projets, ce n'est pas sûr que cela perdure après le départ en retraite de la personne ?

M. le Maire : C'est bien ce que j'ai dit. On n'est pas certains que ça perdure, absolument.

M. Vincent HULIN : Alors du coup, deuxième question de compréhension : il est écrit dans la notice que vous voulez créer un service Environnement mais je comprends que le service Environnement va continuer à exister puisqu'il y aura un recrutement d'un DSTA Environnement ?

M. le Maire : Sauf que la définition sera davantage sur les transitions que strictement environnement pour ce DSTA. Ce qu'il faut bien comprendre et peut-être que je n'ai pas été suffisamment clair dans l'explication, c'est qu'en réalité aujourd'hui, si l'on veut être attractif pour recruter la personne qui pilotera l'ensemble des services techniques, il faut que l'on recherche un DST.

Or, nous avons encore quelqu'un qui occupe cette place. Donc la solution, et franchement, vu l'ensemble des dossiers qui sont lancés, on a largement de quoi

absorber la tâche, quand bien même on recruterait tout de suite quelqu'un ce ne serait pas une mauvaise nouvelle, aujourd'hui ce qu'il faut, c'est libérer le poste de DST pour recruter un DST, lui permettre de remonter son équipe et de travailler efficacement. Et donc Patrick Rosetzky « libère » le poste de DST pour devenir DGA et il va assurer cette mission jusqu'à la fin de son mandat avec la vocation qui est quand même une vocation de revenir à une situation dans laquelle on aura simplement un DST avec des adjoints et pas de DGA en la matière, sauf à ce que les études des services, le fonctionnement et des réflexions sur le management nous amènent au constat du caractère absolument nécessaire, justifié, et économiquement soutenable de la pérennisation de cette solution transitoire.

M. Vincent HULIN : Ok, surtout loin de moi l'idée de dire qu'un technicien écologique ne justifie pas un DAG ... (rires)... cela le justifie même beaucoup plus comme on peut le voir en ce moment ; mais du coup, sachant que l'on part pour 18 mois, on en discutera, j'imagine le moment venu mais je trouve dommage que cet élan puisse éventuellement s'arrêter dans 18 mois et que l'organisation ne reflète pas un travail plus de fond, mais on en reparlera à ce moment-là.

Mais en tout cas en ce qui me concerne et je crois que l'on partage tous cela, je trouve que c'est une bonne nouvelle que cette transition infuse partout et on en discutera le moment venu quand il faudra rechanger cela.

Mme Caroline FOUCAULT : Moi je voudrais savoir, Jean-Louis, combien de postes de cadres ont été créés depuis trois ans sur la Ville ?

M. Jean-Louis DELORT : Là, je ne peux pas te répondre comme ça parce que je ne veux pas dire de bêtises, ce ne serait pas honnête de ma part, mais je vais effectuer la recherche.

Mme Caroline FOUCAULT : Et de chargés de mission ?

M. Jean-Louis DELORT : Des chargés de mission, ça c'est extrêmement simple : trois.

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord. Donc trois nouveaux postes. Donc moi je vais juste expliquer mon vote : je vais voter contre parce que je trouve que l'on fait beaucoup pour les cadres à Verrières, et que les gars sur le terrain, ou les gens sur le terrain... même si vous dites que vous n'en trouvez pas, ce doit être tendu, c'est certain, il n'y a pas de sujet, je pense quand même qu'il y a plus les catégories C à chouchouter et à mettre en place plutôt que des cadres et encore des cadres, même si ceux-ci ne restent que peu de temps chez nous, hélas pour nous les Verriérois ; et franchement, je voterai contre parce que je trouve que ce n'est pas une solution.

M. le Maire : Très bien. Dont acte. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ou explications de vote ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix : **qui s'oppose à l'adoption de cette résolution ? Caroline Foucault. Une opposition. Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir ? Il n'y en a pas. La résolution est donc adoptée**, je vous remercie.

Approbation d'attribution des lots 1 - 4 - 20 à 25 pour la réhabilitation et l'extension du Centre Culturel André Malraux.

(Rapporteur : M. Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme Caroline FOUCAULT : Monsieur Dossmann excusez-moi, je ne fais pas partie de la CAO, je n'ai aucune information pour voter sur un dossier que je ne connais pas du tout. C'est quoi le dossier 4 ?

M. Gérard DOSSMANN : Le dossier 4, ce sont les lots « charpentes bois ».

Mme Caroline FOUCAULT : L'appel d'offres a eu lieu le 10 mai d'après vos documents, et dans la notice explicative il n'y a aucune information. Sur table, je voudrais remercier le fait qu'a été imprimé le règlement que l'on verra tout à l'heure ; il aurait été sympathique ou intéressant de mettre ce genre d'information sachant qu'à la CAO tout le monde ne siège pas et tout le monde n'a pas ces informations, et il est très difficile de toujours prendre tout à l'oral.

Mme Agnès QUINQUENEL : Juste une remarque : cela veut dire qu'il y a eu une modification de ce que nous avons fait pour vous habiliter à signer le marché public relatif à ce qu'il y a écrit, donc il y a une modification entre ce que l'on a eu et ce que vous, vous avez eu, je lis : « le conseil municipal doit habilitier M. le Maire à signer les marchés publics relatifs à la réhabilitation et à l'extension du Centre Culturel André Malraux », c'était global. Or là, ce qui nous incombe c'est juste pour le lot 1, pour le marché 1.

M. le Maire : Pour le lot numéro 1, oui, tout à fait. Absolument.

Mme Caroline FOUCAULT : Si je peux me permettre, il est habilité pour le lot numéro 4 à relancer mais ça, vous le saviez déjà, mais pour les 20 et 25 on n'a aucune information...

M. le Maire : Pour les 20 et 25, il n'y a pas d'information parce qu'il n'y a pas de décision ce soir, parce qu'ils sont toujours en cours d'instruction pour essayer de comprendre pourquoi les montants sont à ce point disruptifs par rapport aux prévisions qui ont été calculées.

Mme Caroline FOUCAULT : Cela aurait été intéressant que l'on travaille les dossiers...

M. Gérard DOSSMANN : Non mais la CAO se prononcera là-dessus et vous soumettra après les résultats, c'est-à-dire que l'on ne va pas soumettre au conseil quelque chose qui n'est pas passé à la CAO.

Mme Caroline FOUCAULT : Je suis d'accord mais si vous pouviez faire passer les dossiers pour ceux qui ne font pas partie de la CAO, ce serait sympathique.

M. le Maire : Très bien. Merci. Je tiens à rappeler que l'opposition est présente dans la CAO.

Mme Caroline FOUCAULT : Pas les deux groupes.

M. le Maire : L'opposition est présente.

Mme Caroline FOUCAULT : Mais dans l'opposition, nous sommes deux listes différentes, M. le Maire.

M. David CHASTAGNER : Vous disiez qu'on avait eu une estimation de 500 000 € sur le lot 1 ; on a eu des propositions à 1 M€, donc c'est fois deux, et celui que l'on retient est à 50 % plus cher que celui estimé ; et sur les autres lots on a aussi des prix qui sont complètement dépassés. Est-ce que c'est le prix de la matière première ? Est-ce que c'est autre chose ?

M. le Maire : C'est malheureusement d'une banalité désarmante en ce moment, on est comme partout dans les marchés publics confrontés à une augmentation des coûts qui est tout à fait considérable. Il y avait effectivement des enjeux importants sur le passage à 1 million et là, je ne sais pas ce qui peut être dit parce qu'il y a quand même une situation particulière mais en tout état de cause c'est la mieux notée des offres qui a été retenue ; mais effectivement avec une augmentation par rapport aux estimations initiales.

M. David CHASTAGNER : Mais du coup par rapport au budget que l'on a voté, il va falloir revoir complètement ?

M. le Maire : Pas forcément parce que les autres lots ont déjà été alloués, en fait on est vraiment sur la queue des marchés. Là on a cette augmentation de 250 000 € à peu près par rapport aux prévisions initiales, donc on va prendre. Ce qu'évoquait Gérard c'est sans commune mesure puisque de mémoire l'augmentation est de 60 000 €, je crois ?

M. David CHASTAGNER : C'est 700 000 au lieu de 650, moi c'est ce que j'ai compris, ça fait quand même 50 000 €.

M. le Maire : Non, sur ce lot 1 cela fait un peu plus de 200 000 € de surcoût par rapport au budget initial. Sur les lots liés à la muséographie où là on a cette augmentation par rapport à nos prévisions, le montant de l'augmentation est de 140 000 € en plus. Et après, il y a la problématique du lot charpente bois à 50 000 € qui n'a pas trouvé preneur jusqu'à présent. Et là c'est davantage pour des raisons de tension que pour des raisons de coûts à proprement parler. Donc on est quand même pour le coup sur une augmentation de l'enveloppe qui reste tout à fait maîtrisée aujourd'hui avec une augmentation de 400 000 €, ce qui est beaucoup d'argent évidemment mais qui reste par rapport à l'ampleur du projet quelque chose qui est sûrement supportable.

M. David CHASTAGNER : Et pour les autres lots qui ont déjà été attribués, est-ce qu'il y a dans les contrats une clause qui dit que les prix sont fermes et définitifs ? C'est-à-dire que s'il y a une augmentation des matériaux ce ne sera pas répercuté...

M. le Maire : Absolument, tout à fait. Ceci dit, si jamais il y avait des interlocuteurs qui se mettaient en arrêt, ce serait encore une autre question ; mais aujourd'hui, oui, les prix sont fermes et définitifs. Les marchés ont été aboutis. Il n'y a plus de débat sur ce sujet-là.

M. David CHASTAGNER : Merci.

M. Vincent HULIN : Je confirme que l'opposition est bien dans la CAO, suppléant et titulaire, maintenant, ce n'est pas complètement à nous de faire circuler l'information...

M. le Maire : Non, ce n'est pas grave...

M. Vincent HULIN : D'autant plus que ça ne me paraît pas particulièrement réglementaire ; je ne pars pas du principe que les documents reçus en CAO puissent circuler... Et je soutiens la demande de Caroline : effectivement on pourrait avoir le nom des titulaires en plus de la notice, ce serait effectivement plus transparent et plus facile pour nous.

M. le Maire : J'entends et je tenais juste à souligner le caractère ouvert, pluraliste et transparent, c'est mieux et parfaitement réglementaire par ailleurs pour la procédure telle qu'elle est appliquée, même si je conçois qu'elle puisse être une source d'insatisfaction et de frustration.

M. Gérard DOSSMAN : Je voulais signaler que globalement, pour l'appel d'offres Malraux, il y a à peu près la moitié des lots qui sont en-dessous de l'estimation de la maîtrise d'ouvrage. Ce qui compense généralement. Là on a une augmentation liée aux problèmes de matières premières et des problèmes de manœuvre qui ont justifié ces prix au-dessus de l'estimation, mais on a à peu près la moitié des lots qui ont répondu à des montants inférieurs à l'estimation. Donc on essaye d'équilibrer.

M. le Maire : Merci beaucoup Gérard. Nous allons donc passer aux voix. Y a-t-il des demandes de mise au vote ? Oui il y en a une. **Qui s'oppose à l'adoption de cette délibération ? Qui s'abstient ? Une abstention : Caroline Foucault. La délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

Approbation de l'avenant de prolongation de trois mois pour le marché numéro 8 relatif à l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire pour les bâtiments communaux, signé avec la société AIF.
(Rapporteur : M. Dossmann)

M. Gérard DOSSMANN : La Ville avait notifié un marché à titre de l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux le 18 mai 2017 pour une durée de cinq ans qui va expirer le 17 mai, c'est-à-dire demain. Le nouveau dossier de consultation est en cours de rédaction suite à des études sur notre patrimoine qui n'est pas tout à fait prêt. Il est proposé de prolonger le marché actuel de quatre mois, c'est-à-dire jusqu'au 17 septembre 2022.

M. le Maire : Merci Gérard. Y a-t-il une demande d'explication à cette prolongation ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, **la délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

**Approbation de l'adhésion au Syndicat Intercommunal de gaz, électricité Ile-de-France SIGEIF de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre :
(Rapporteur : M. Delort)**

M. Jean-Louis DELORT : C'est une délibération que l'on avait prise l'an dernier et que l'on reprend puisqu'il y a eu un point d'illégalité représentation- substitution, donc on vous représente la délibération de l'an dernier pour l'adhésion de l'EPT de Grand Orly Seine Bièvre. Je profite simplement de cette délibération pour rappeler l'attractivité du syndicat puisque dans ce syndicat, on ne fait que des adhésions et jamais de diminution de communes ou d'intercommunalités, et je pense que les domaines que propose le syndicat qui sont l'enfouissement, la mobilité électrique, la gérance et la commande de gaz et d'électricité, c'est quelque chose qui est présent et qui parle à toutes les communes, qui est une aide vraiment importante.

M. le Maire : Merci cher Jean-Louis, comme d'habitude ta parole est d'or. Y a-t-il des interrogations sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, **la délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

**Approbation de la demande de subvention auprès de la Patrouille de France dans le cadre du contrat local d'éducation artistique :
(Rapporteur : Mme Libong)**

Mme Magali LIBONG : L'année dernière, nous nous étions engagés, enfin la Ville de Verrières aux côtés des villes de Massy et d'Antony, nous nous sommes engagés dans la mise en place d'un CLEA, Contrat Local d'Education Artistique. Pour rappel, c'est un dispositif qui propose d'accueillir un artiste ou un collectif d'artistes sur chacune des trois communes dans le cadre de ce que l'on appelle une « résidence-mission ». Les partenaires sont la DRAC, la Direction régionale des affaires culturelles et l'Education nationale. Ce contrat, nous l'avons signé pour une durée de trois ans, et chaque année on lancera un appel à candidatures. Il y a en ce moment sur la ville un CLEA 1 qui est en cours, il y aura un CLEA 2 et un CLEA 3.

Nous nous sommes engagés dans ce dispositif car nous avons un objectif cher, celui de sensibiliser les Verriérois et plus particulièrement le public scolaire aux choses de l'Art ; et de mettre en place aussi une démarche à l'éducation artistique, une démarche cohérente à l'échelle de la Ville, en nous appuyant sur des acteurs de terrain, des artistes, des directeurs d'écoles, les enseignants, les animateurs éventuellement des centres de loisirs. Ce dispositif est mené par le service culturel et les affaires culturelles. Donc, si la ville d'Antony par exemple a choisi cette année de travailler sur la bande dessinée, nous, nous avons choisi d'axer le CLEA sur les arts plastiques, les arts urbains et plus largement aussi les arts dans l'espace public ; et pour répondre notamment à ce concept de Ville Ar(t)boretum -Art avec un t entre parenthèses- cher à notre maire.

Donc à Verrières, vous le savez, nous portons un grand intérêt aux arts visuels et aux arts plastiques, et notamment avec une saison d'exposition à l'Orangerie Espace Tourlière où nous avons des expositions, on en compte 5 à 6 par an, et chaque année nous accompagnons ces expositions par des actions à destination de nos plus jeunes

concitoyens. À ce titre par exemple à la dernière exposition collective « Fragments », nous avons accueilli près de 300 enfants.

Et à ce sujet, je tiens à remercier pour la qualité de son travail et son engagement l'ensemble de l'équipe du service culturel et sa responsable Agnès Tan-Ham, et en matière d'arts visuels Cécile Duparque, Grégoire Rey qui est nouvellement arrivé et qui succède à Hamid Gholami. Et je voudrais aussi ne pas oublier l'inénarrable Pierre Gilles qui s'occupe de l'Orangerie.

Alors si vous le permettez, je vais faire un point sur le CLEA en cours, Monsieur le Maire, me permettez-vous de développer un peu le sujet ?

M. le Maire : Je vous en prie, Magali, surtout que dans le cadre de cette délibération, pour permettre à l'ensemble de ce conseil de se prononcer sur le CLEA 2, il est bon de savoir ce qui fut fait dans le CLEA 1.

Mme Magali LIBONG : Le CLEA 1 qui est en cours : nous accueillons sur notre commune Laurence De Leersnyder qui est une plasticienne qui travaille autour de la question du végétal. Après plusieurs heures d'appropriation sur le territoire, elle a rencontré nos équipes éducatives, le service culturel également, elle passe trois bons mois bien pleins au sein des groupes scolaires David Régnier-Paul Fort et l'école Honoré d'Estienne d'Orves. Elle a travaillé avec 15 classes de tous niveaux confondus et ils ont réalisé dans des bombes à graines des fresques végétales que vous avez sûrement vues du coup dans la cour de l'école Honoré d'Estienne d'Orves lors des élections, des chefs-d'œuvre et des herbiers fossiles.

Ces travaux, vous pourrez les découvrir prochainement sur le boulevard Foch pour le résultat des bombes à graines, et également à l'Orangerie dont ce sera la dernière exposition de l'année, donc à partir du 3 juin vous pourrez assister à cette exposition qui rassemblera en février les œuvres de l'artiste et les travaux des élèves et cette exposition s'appelle « Hortus Siccus », ce qui veut dire « jardin sec » en latin.

Nous lancerons au mois de juillet prochain un nouvel appel à candidatures pour le CLEA 2 qui devrait commencer au mois d'octobre prochain. Et toujours en gardant cette thématique des arts visuels et des arts dans l'espace public.

Tout ceci a un coût qui est estimé à 24.000 €, 18.000 € en honoraires et 6.000 € en nature ; en nature cela veut dire le prêt de salles et de matériels, et nous demandons à la DRAC une subvention de 12.000 €. La commission culturelle a rendu un avis favorable l'année dernière au mois de juin, le 9 juin 2021, pour cet engagement de trois ans pour le CLEA, et donc il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention auprès de la DRAC Île-de-France dans le cadre du CLEA et d'indiquer que le montant de l'opération est inscrit au budget de fonctionnement. Merci

M. le Maire : Merci chère Magali pour cette présentation tout aussi complète que riche. Y a-t-il des demandes d'explications complémentaires ?

Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ : Juste une question : Si j'ai bonne mémoire, l'année dernière cela avait concerné uniquement les enfants du primaire. Vous avez un jour l'intention d'inclure aussi les enfants de maternelle ? Parce que c'est quand même à

cet âge-là que l'on a le plus grand pouvoir d'imagination, où l'on n'a pas de barrières, et ça peut faire un transfert sur le programme, que ce soit sur l'écriture, sur le dialogue, sur tout, et donc ce serait peut-être intéressant qu'un jour on se penche sur les maternelles parce qu'on ne joue pas en maternelle, on travaille et les apprentissages sont hyper importants, et plus ça passe par ce genre de choses, mieux c'est.

Mme Magali LIBONG : Je suis tout à fait d'accord avec toi. Laurence De Leersnyder proposait également des activités pour les maternelles. Sauf qu'on s'est retrouvé avec une demande assez importante des écoles élémentaires, et donc on était confrontés à un nombre d'heures, à des heures impossibles à mettre en place sur la Ville. Donc pour le prochain appel à candidatures, effectivement on pourra mieux s'organiser. C'était une première, on l'a compris, effectivement ce serait éventuellement d'abord de s'adresser aux écoles maternelles et c'est une volonté aussi bien sûr, j'en suis convaincue, on pousse aussi sur l'artistique...

M. le Maire : On apprend aussi en jouant. Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'explication ou d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. **La délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

Approbation du règlement d'attribution de la bourse aux projets Verrières Initiative Solidarité Aventure Jeune, Visa Jeunes.
(Rapporteur : M. Tixier)

M. Ian TIXIER : Après le renouvellement du label PIJ et l'abaissement des tarifs pour les moins de 18 ans, il vous est proposé une nouvelle action dans le cadre des Assises de la Jeunesse ce soir. Il s'agit de la bourse « visa jeunes » qui vise à accompagner les jeunes dans l'autonomie et soutenir leurs projets dans leurs actions. Il existait auparavant, certains s'en souviennent, la « fondation jeunes » qui proposait un dispositif assez similaire mais il nous apparaissait intéressant que la municipalité puisse à nouveau porter un tel dispositif et que cela puisse également être une des premières actions des Assises de la Jeunesse.

Alors évidemment ce dispositif s'inscrit dans l'ambition municipale que nous portons en faveur de la jeunesse, il convient d'aider la jeunesse, de les accompagner dans leur démarche d'insertion, qu'elle soit sociale, éducative ou professionnelle notamment.

Alors je voulais partager avec vous quelques points, vous avez eu je crois la notice un petit peu tardivement, les membres de la commission en tout cas ont pu en prendre connaissance puisqu'elle a été distribuée à cette occasion mais je vais partager quelques points importants avec vous qui caractérisent cette bourse Visa jeunes et qui figurent dans le document annexé à cette délibération.

D'abord elle concerne évidemment les Verriéroises et Verriérois de l'âge de 15 ans à 25 ans pour un accompagnement financier, qu'il soit individuel ou collectif et répondant à un certain nombre de thématiques, notamment culturelle, sportive, humanitaire, solidaire, santé, environnement, numérique, citoyenneté et vie locale, et aussi inclusive. Evidemment le PIJ permettra en cas de besoin de pouvoir accompagner les jeunes qui en ont besoin dans la réalisation de leurs dossiers, le calendrier veut que cette année évidemment il est un petit peu chamboulé, nous avons repoussé la date de dépôt des dossiers au 15 juin. Les années qui suivront seront un petit peu plus tôt

dans l'année, à la mi-mars, vous avez peut-être pu le voir dans la notice.

Le dispositif Visa Jeunes s'inscrit dans une démarche de co-financement de la Ville qui ne pourra pas dépasser 50 % du budget total alloué du projet et pour un montant maximum de l'aide fixé à 1 500 €. Pour rappel, certains s'en souviennent peut-être, l'enveloppe globale votée par notre conseil au dernier budget municipal pour ce dispositif de cette année était de 8 000 €. Il est également important de partager avec vous un certain nombre d'engagements de la part des bénéficiaires, notamment celui où ils devront, nous en avons un petit peu échangé en commission, réaliser leur projet dans les 12 mois à la suite de la décision d'attribution de cette bourse, il nous paraît important que cela s'inscrive dans la continuité même si on ne se ferme pas non plus à l'idée que le jeune ou les jeunes se rapprochent du PIJ pour voir s'ils ont des difficultés ou des projets qui sont un petit peu différents.

Il est important aussi de noter, c'était un élément important que l'on voulait souligner, qu'il pourra y avoir une restitution à l'issue de ces projets par les jeunes, et nous souhaitons le faire en public pour que ceux-ci puissent non pas exercer de futurs candidats à la seconde édition du concours d'éloquence, -quoi que ça peut être un très bon exercice- mais davantage permettre à toutes et tous de découvrir ces beaux projets et de pouvoir, pourquoi pas inspirer et aider, d'autres jeunes dans leurs futurs initiatives ou projets.

La commission qui s'est réunie le 11 mai a donné un avis favorable à ce règlement, il vous est donc proposé ce soir de vous prononcer pour ou contre ce règlement.

M. le Maire : Merci beaucoup Ian. Y a-t-il des questions, des réactions ? Agnès Quinquenel.

Mme Agnès QUINQUENEL : Je vais redire ce que j'ai déjà dit dans la commission, c'était par rapport à certains projets qui pouvaient être très intéressants, la phrase « devront être réalisés dans les 12 mois », me semblait toutefois restrictive, pourrait-on plutôt parler de « mise en œuvre » avec peut-être au bout d'un an un bilan pour savoir où en est la personne ? Parce que pour moi ça me semblait pour certains projets trop restrictifs de dire « réalisés ».

M. Ian TIXIER : Oui, on entend tout à fait cela. Je pense que c'est une première édition, en tout cas au niveau de la municipalité ; il sera tout à fait à même de voir quel dossier nous recevons pour les étudier ; et dans les paragraphes suivants on précise que toute modification dans les objectifs et calendriers ou la composition du groupe doit être notifiée au préalable au Point d'Information Jeunesse ; donc je pense qu'il y a des échanges qui pourront avoir lieu et dans le cas des dossiers un petit peu particuliers, il n'y a pas de difficulté de ce côté-là, ce sera étudié par les uns et les autres, nous le verrons au moment venu.

M. le Maire : J'ajouterai que là, on est vraiment sur le lancement, sur une enveloppe qui est une somme relativement limitée puisque l'on a capé à 1 500 € par dossier le montant maximum de la subvention, mais il est évident que si jamais on rencontrait des difficultés ou que l'on voyait des situations particulières, cela nous permettrait à priori de nous adapter pour pouvoir accompagner, l'idée n'est pas de freiner mais vraiment d'accompagner les projets et plutôt d'être dans une forme d'utilisation des montants et de réalisation sur l'année pour faire en sorte que cela fonctionne.

D'expérience, ça allait, quand la fondation jeunes fonctionnait, cela fonctionnait plutôt bien, c'est un dispositif qui est relativement usuel dans d'autres communes qui ont ce type d'initiative, maintenant, il est évident que s'il y a des besoins particuliers ou des projets qui nécessitent un accompagnement particulier, on se réserve la possibilité de revenir. En tout cas, ce n'est pas conçu pour être restrictif et bloquant mais vraiment que l'on puisse avancer et voir comment les choses vont se mettre en place.

M. David CHASTAGNER : Toujours sur l'article 6 au troisième paragraphe, pareil, j'en avais parlé en commission, on avait suggéré que les justificatifs dont on parle puisqu'on dit : « en fonction du projet, la Ville pourrait exiger du bénéficiaire les justificatifs prouvant la bonne réalisation de l'action dans le cadre des délais fixés... » que ces justificatifs soient définis au départ, avant que le projet ne démarre et en discussion avec la personne qui porte le projet, et que ce ne soit pas des justificatifs que l'on demande a posteriori au bout de 10 mois et on se dit " ah ben tiens, si j'avais su ça, peut-être que j'aurais commencé à préparer... » ; mais que la personne soit au courant de ce qu'on va lui demander.

M. le Maire : Tu as tout à fait raison de le dire, ça va complètement de soi et l'idée là n'est pas du tout de faire crouler sous la paperasse et d'en faire un truc administratif, l'idée c'est vraiment simplement de s'assurer qu'il n'y a pas eu un super reportage dans le salon et qu'effectivement l'initiative a bien été menée à bien, on est là encore sur une possibilité de contrôle s'il y avait un doute sur l'emploi, on se réserve la possibilité de pouvoir vérifier le bon usage des fonds publics. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de vote ? Il n'y en a pas, **cette bourse « Visa jeunes » est adoptée à l'unanimité**, je vous en remercie.

Vous avez eu communication sur la table des **décisions du Maire**. Y a-t-il des questions ? Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : La décision 61 qui concerne la mise à disposition de locaux d'un immeuble rue des Petits Ruisseaux, est-ce que on peut savoir pour quel projet ?

M. le Maire : Il s'agit d'un local qui appartient à l'établissement Public Foncier d'Île-de-France et qui a plusieurs plateaux dont un plateau a déjà été mis à disposition de la commune. On l'a vu précédemment pour le redéploiement de la médiathèque, des stockages de la médiathèque André Malraux pendant les travaux, en l'occurrence il s'agit de prendre à bail une partie d'un autre plateau pour pouvoir stocker les documents de la Ville qui se trouvaient encore à Malraux et qu'il a fallu déménager pour les stocker dans de bonnes conditions de protection, d'hygrométrie, etc. Ce sont des plans, c'est le reste des armoires de l'herbier.

Mme Rozenn BOULER : C'est le reste des armoires du parc patrimonial qui sont toujours en cours d'attachage par des bénévoles.

M. Vincent HULIN : Et sur le 64, convention tripartite, c'est une modification qui concerne quelle partie ?

M. le Maire : C'est une modification qui concerne le déploiement de l'opération « Roses Fête des Mères » dans le cadre du solde de la subvention que nous avons allouée il y a maintenant un certain temps et qui, au moment des chèques qui avaient

été remis en ville, n'avait pas été intégralement dépensée, et donc il y a une opération là et il y aura une autre opération à l'automne qui complétera l'utilisation de la subvention.

M. David CHASTAGNER : Une autre sur la 62, cross scolaire le mardi 17 mai 2022... C'est la période des cross ?

M. le Maire : Non mais au moment où le cross était prévu, le Covid était là et cela n'a vraiment pas été possible de le mener à bien, il y a eu un grand vide... C'est le cross des écoles de la Ville, le cross de la rentrée normalement qui n'a pas pu avoir lieu à la rentrée.

Voilà pour l'ordre du jour et les décisions du maire. J'attire votre attention sur le fait que nous vivons une époque formidable et qu'après le très riche week-end que nous avons vécu le week-end dernier, le prochain sera l'occasion de se retrouver aussi en ville avec, sans ordre particulier la Buissonnière, la course de Notre Dame de l'Assomption, la brocante de Zinado 2000, le loto du Rotary club à l'Espace 21, le festival de jazz du vendredi au samedi, le gala de judo à Mermoz, le passage du raid handi-valide en tricycle tandem le 21 mai, le Drive des sacs végétaux et les ateliers créatifs au moulin de Grais par l'association de la Lucarne. C'est encore le printemps et les Verriérois ressortiront.

Et puis vous le savez aussi, nous reproduisons l'engagement de la Ville dans l'opération « Mai à vélo » et particulièrement, mais je crois que l'information à particulièrement bien circulé, dans le cadre de cette opération, le fait que nous nous sommes engagés dans le programme « ville en selle », à l'initiative et à la suggestion de nos amis d'Hövelhof que nous sommes un certain nombre à aller voir à la Pentecôte, il y a deux villes françaises je crois qui sont engagées dans ce projet qui est très fortement représenté chez nos amis allemands, Albertville et Verrières-le-Buisson. Je sais qu'un certain nombre de membres du conseil municipal sont déjà engagés, le comité de jumelage est engagé aussi et il y a un certain nombre de Verriérois qui vont participer à cette opération, le TU aussi. Donc n'hésitez pas à en parler autour de vous, ce n'est qu'une première édition de cet engagement dans la ville mais c'est un engagement heureux et merci beaucoup, bonne soirée aux uns et aux autres, et à bientôt. Merci.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».